

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **MASSEBOEUF**

Prénom **Rémi**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36 POS	Installation de 10 000 m² à 40 000 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une serre de surface totale de 18 840 m² à usage agricole de type Venlo, soit des serres multi-chapelles en verre.

Les pans sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 1.740 MégaWc.

Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et permettra le développement de nouvelles cultures en diversification. Ce projet permettra également de générer la création de 3 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par Rémi MASSEBOEUF et par son épouse Stéphanie. L'objectif est clairement identifié : la modernisation de l'outil agricole de l'exploitation.

La serre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Le projet a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions très précoces et très tardives, et ainsi d'éviter des importations de contre saison tout en valorisant au mieux la production locale. Il créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

Les cultures seront installées en pleine terre et non en hors-sol. Rémi MASSEBOEUF ne percevra aucun loyer, revenu ou rente lié à la revente de l'électricité. Seule son activité agricole générera un Chiffre d'Affaires et donc, un revenu.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 316 foyers la production sera injectée sur le réseau public d'électricité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain.

Les eaux pluviales seront amenées par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs, vers un bassin de rétention/stockage conformément à la déclaration "Loi sur l'eau", qui servira de bassin de stockage pour la récupération des eaux de pluies, réutilisées pour l'aspersion.

La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30cm par 25cm de largeur, et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.

Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de l'exploitation est essentiellement tournée vers la culture du concombre et de l'épinard.

En effet, depuis plusieurs années, le producteur se spécialise sur ces cultures et a développé le réseau commercial Ad-hoc.

L'exploitant ne s'interdit toutefois pas, une certaine diversification en se tournant notamment vers la culture des fraises, et fruits rouges en général. La serre favorisera les rotations de cultures ; grâce à une taille suffisante, elle permettra au producteur de "faire tourner" ses cultures et par là même d'induire une régénération des sols non occupés (voire une plantation type sorgho pour entretenir les sols) . La serre garantira l'intégrité des récoltes précoces en créant un abri agro-climatique particulièrement bien adapté et placera les productions spécifiques de cette exploitation agricole dans un contexte d'optimisation maximale de la production, répondant ainsi à la demande des clients les plus exigeants en matière de qualité et de précocité des récoltes.

De plus, les conditions de travail seront significativement améliorées et ce tout au long de l'année dans la mesure où le travail de plantation, de gestion des cultures et de récolte s'effectuera à l'abri des intempéries.

- création et mise en œuvre d'une base de vie et de stockage.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort.

La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche. L'entretien des serres et les assurances liées à la structure de la serre sont prises en charges et pour toute la durée du bail par FONROCHE.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- **Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0. 2°)**
- **Permis de construire**

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de permis à construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur max :.....	178,98 m
Largeur max :.....	110 m
Superficie :.....	18 840 m ²
<p>Les serres ne sont pas strictement rectangulaires, elles comportent des décrochés. Les dimensions max indiquées, correspondent aux longueurs des plus grands côtés.</p>	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

**Lieu dit Les Saressanes
EST - 1626 Chemin Saint
Gabriel 13630 EYRAGUES**

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 51 ' 03 .''96N

Lat. 4° 48 ' 58 .''18E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La surface qui sera occupée par la serre photovoltaïque est actuellement en culture sous tunnels plastiques ; la serre viendra donc avantageusement (moins de pollution) remplacer un système de culture aléatoire et très coûteux, car peu résistants aux intempéries, notamment le vent violent rencontré dans cette région de Provence.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- POS approuvé le 07/02/1995, dernière révision simplifiée le 10/12/2009
- PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels, prescrit le 06/07/2005 et approuvé le 27/07/2007

Le projet se situe en zone agricole.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF terrestre Type II "Petite Crau" n°13107100 à <u>3,4 km</u> au sud-est du projet. - ZNIEFF terrestre de Type II "La Montagnette" n°13106100 à <u>5 km</u> au nord-ouest du projet. <u>PAS D'IMPACT</u> SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : Prim.net

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune d'Eyragues - PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels, prescrit le 06/07/2005 et approuvé le 27/07/2007 SOURCE : Prim.net
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : Mairie - Service des Eaux
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche situé à 3 km au sud-est : - ZPS "Les Alpilles" FR9312013 (27 006 ha). <u>PAS D'IMPACT.</u> SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La surface agricole est déjà en culture, l'irrigation des cultures se fait grâce à plusieurs forages existants .</p> <p>-Le projet de culture maraîchère sous serre, en favorisant la micro-aspersion, ne générera pas une utilisation massive de la ressource en eau.</p> <p>- Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration.</p> <p>AUCUN IMPACT.</p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie: noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants.</p> <p>- Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".</p>
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais.</p> <p>Terrain quasiment plat <1%.</p>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun remblai ne sera nécessaire.</p>
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Le projet ne nécessitera pas d'arracher des haies existantes.</p> <p>- Terrain utilisé en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial.</p> <p>- Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées.</p> <p><u>AUCUN IMPACT</u></p> <p>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, car le terrain agricole est déjà annuellement cultivé.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la comune d'Eyragues : - Risque Rupture de barrage - Onde de Serre-Ponçon - Transport de marchandises dangereuses <u>PROJET NON CONCERNE</u> SOURCE : Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Eyragues : - Mouvements de terrain - Tassements différentiels ; - Mouvements de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs ; - Inondations ; - Séisme, zone de sismicité 3 (aléa modéré). <u>PROJET NON CONCERNE</u> SOURCE : PRIM.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Sans impact: uniquement travaux agricoles - Le projet est entouré en partie de parcelles agricoles. - En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007. - Aucun bruit en phase nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion.</p> <p>- Idem pour ruissellement des eaux usées agricoles.</p> <p>- Récupération des eaux de pluie dans un bassin, réutilisées pour l'aspersion.</p> <p><u>AUCUN IMPACT</u></p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires. Mise en place de la PBI (Protection Biologique Intégrée) sur la totalité de la surface exploitée.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>PAS D'IMPACT VISUEL</u>, car:</p> <p>- Le site est principalement entouré par des parcelles ou exploitations agricoles. Une haie, déjà existante, limite l'impact visuel pour les habitations se situant à l'est du projet.</p> <p>Le projet sera pensé de manière à atténuer l'impact visuel.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Création de 3 ETP + des occasionnels en période de forte activité. Les serres permettront d'éliminer les tunnels plastiques fortement générateurs de pollution visuelle et de recyclages coûteux puisque les agriculteurs doivent les changer très régulièrement : il s'agit là de tonnes de matière plastique qui partent en déchet, qui vont être évitées !</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire, car:

- Pas d'impact environnemental sur la faune: le terrain est déjà en activité agricole et comporte des serres tunnels, pas d'impact significatif.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.
- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et un bassin de rétention/infiltration.
- Récupération et stockage des eaux de pluie pour l'aspersion.
- Pas d'impact ni de bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.
- Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<i>- FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000</i>
<i>- Dossier agricole de l'exploitant.</i>
<i>- Dessin et coupe des serres.</i>
<i>- Fiche technique complémentaire.</i>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus **X**

Fait à

Roquefort

le,

2015

Signature